

Légende :

Eléments paysagers participant au maintien de la Trame Verte / Trame Bleue et repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

-  Arbres à préserver
 Mares participant à l'écosystème (source : PNR Caps et Marais d'Opale)
 Boisement ou bosquet à préserver
 Haies à préserver (sources : ARCH 2013, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, P.N.R. des Caps et marais d'Opale)

Note:

Nota : Ces haies sont une sélection de la photo-interprétation de la mission aérienne de 2013 sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais, créé dans le cadre du projet de coopération transfrontalière INTERREG IV A des 2 Mers : ARCH "Assessing Regional Changes to Habitats". Sur certains secteurs, la localisation des haies a été vérifiée, corrigée, complétée en 2017 par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, qui a corrigé cette couche de données initiale.

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SMAGEAA

- | | |
|-------|----------------|
| XXXXX | Bande cinzento |
| XXXXX | Fascia |
| XXXXX | Halo |

Nota :
Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'invasion des sols mènent par le SMAGEA et figurent ci-contre sont, à date d'élaboration de ce plan d'opération, soit :
- les ouvrages réalisés durant les hivers 2016-2019 et 2019-2020
- les plans ne comprenant pas les programmes de plantations proposés par le SMAGEA à partir de 2020.
Le planétaire est invité à se rapprocher du SMAGEA afin de vérifier si le site fait l'objet d'une plantation ou d'un programme de plantation. Le planétaire peut également se rapprocher du SMAGEA identifiés sur le plan de la plantation peut changer au moment de la plantation.

Le planétaire couvre les fermes des communes suivantes :
Aulnay Westebrouk, Affranchy, Bayenghem-les-Senlignes, Bèlquin, Boldinghem, Bouvellinghem, Clèty, Coulmby, Elnes, Esquaires, Ledringhem, Leaulghem, Lomme, Nierles-les-Bèlquin, Pithun, Quèsmes, Quèramps, Remilly-Wirquin, Senlignes, Vaudringhem, Wervans-sur-Aa, Wismes, Wisnes, Zèdunghem.

Œuvres Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPI, avec le SYMVAHEM et l'AER d'Alpiques

- | | |
|---|------------------|
| | Wounds instantly |
| | Explosive |

Nota :
Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols menés par le SYMAHEM et l'AFR d'Alqines et figurant sur ce plan ont été construits entre 2011 et 2017.
Ils ne comprennent pas les programmes de plantations menés sur le territoire à partir de 2019.
Le pétitionnaire est invité à se rapprocher du SYMAHEM (si le projet est situé à Alqines, Audrehem, Bonningues-les-Artes, Clerques, Escoeuilles, Haut-Loquin, Joury, Rebergues, Surques) afin de vérifier si le site fait l'objet d'un projet de plantation ou d'un ouvrage réalisé depuis la réalisation de ce plan.

Eléments de patrimoine bâti repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

(Source : Comité d'histoire du Haut-Pays d'Artois)

- Patrimoine bâti remarquable, faisant l'objet de prescriptions réglementaires

- Patrimoine civil, commémoratif, ingénierie et militaire
- Patrimoine domestique
-  Patrimoine économique
- Patrimoine religieux

- Bâties de qualité, qui font l'objet de préconisations -

Pour leur localisation, il convient de se reporter aux annexes du Rapport de Présentation du PLU (inventaires communaux dressés par le Comité d'Histoire du Haut-Pays).

 Batis de qualité

Fond cadastral :

(Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019,
compléments Communauté de Communes du Pays de Lumbres et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure

- 

Application de la Trame Verte / Trame Bleue (à titre informatif) :

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Trame Verte / Trame Bleue"
(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

Environ

- Fort
Moyen
non précise

Coeurs de biodiversité
(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

- Landes
Forêts
Boisages

Corridors :
(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

- Corridors zones in

- Corridors forêts

- Corridors coboaux

- Corridors bocage 8

- ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

